

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral : W-6696

Spectrum® Gold

Herbicide

Substances actives : 280 g/l de diméthénamide-P (% en poids : 25,2)

250 g/l de terbuthylazine (% en poids : 22,5)

Coformulants à déclarer : Phenosulfonic acid-phenol-formaldehyde-urea condensate, sodium salt

Alcohols, C12-15, ethoxylated

Mode d'action (groupe HRAC) : diméthénamide-P : K3 ; terbuthylazine : C1

Formule : Suspo-émulsion (SE)

Taille du conditionnement : 2 x 5 l

Herbicide résiduel et foliaire du maïs en pré-levée et post-levée contre les adventices dicotylédones, les espèces de millet et d'autres graminées

Application

Mode d'action

La combinaison des substances actives diméthénamide-P et terbuthylazine procure un large spectre d'action et un effet racinaire de longue durée contre les adventices dicotylédones, les types de millet et d'autres graminées adventices du maïs en pré-levée et en post-levée.

Le **diméthénamide-P** est un herbicide foliaire et résiduel à effet racinaire de longue durée qui est absorbé par les racines, les germes (hypocotyle) et les bourgeons des types de millets et des plantes adventices. Une action optimale est donc obtenue en période de pré-levée et sur les jeunes adventices en cours de levée. L'action est renforcée sur un sol humide au moment ou après l'application. Si les adventices se trouvent déjà au stade foliaire au moment du traitement, une combinaison avec des substances à efficacité foliaire (terbuthylazine, par exemple) est nécessaire.

La **terbuthylazine** agit principalement contre un très large spectre d'adventices dicotylédones et partiellement aussi contre les graminées. La substance active est absorbée par les racines et les feuilles et est diffusée dans les adventices avec la circulation de l'eau. La terbuthylazine accélère et renforce l'action du diméthénamide-P sur les adventices. La substance active reste dans le sol plusieurs semaines et empêche ainsi la levée des adventices qui germent après l'application.

Grâce à l'action combinée du diméthénamide-P et de la terbuthylazine, Spectrum Gold a une action sûre contre tous les types de millets et d'adventices indiqués dans le spectre d'action. L'effet racinaire empêche la levée d'autres millets et adventices de manière efficace.

Spectre d'action

Adventices dicotylédones dont le traitement avec 3,0 l/ha d'Spectrum Gold en pré-levée et en post-levée est efficace :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Pied de coq (jusqu'au stade 2 feuilles) | Renouées** |
| Espèces de digitaires (jusqu'au stade 2 feuilles) | Mouron des oiseaux |
| Espèces de sétaires (jusqu'au stade 2 feuilles) | Espèces de camomilles |
| Pâturin annuel | Lamier rouge |
| Espèces de chénopodes* | Repousses de colza |
| Amarante réfléchie | Capselle bourse-à-pasteur commune |
| Espèces d'arroches | Espèces de moutarde |
| Morelle noire* | Tabouret des champs |
| Espèces de galinsogas | Gaillet gratteron |
| Mercuriale annuelle | Laiteron des champs |
| | Pensée des champs |

* Diminution de l'efficacité sur les biotypes résistants à la triazine.

** Moins bonne efficacité sur la renouée liseron en pré-levée et à partir du stade 4 feuilles.

Adventices dicotylédones dont le traitement avec 3,0 l/ha d'Spectrum Gold en pré-levée et en post-levée est insuffisant :

Mauvaises herbes à racines pivotantes telles que le chiendent commun, le liseron des champs, le liseron des haies, le cirse des champs, etc.

Adventices dicotylédones dont le traitement avec 2,0 l/ha d'Spectrum Gold en pré-levée est efficace :

| | |
|---|--|
| Pied de coq (jusqu'au stade 2 feuilles) | Mercuriale annuelle |
| Espèces de digitaires (jusqu'au stade 2 feuilles) | Renouée à feuilles d'oseille Renouée persicaire |
| Espèces de sétaires (jusqu'au stade 2 feuilles) | Mouron des oiseaux Matricaire tronquée |
| Pâturin annuel | Capselle bourse-à-pasteur commune |
| Espèces de chénopodes* | Tabouret des champs |
| Amarante réfléchie | Gaillet gratteron |
| Arroche étalée | Laiteron des champs |
| Morelle noire* | Pensée des champs |
| Espèces de galinsogas | |

* Diminution de l'efficacité sur les biotypes résistants à la triazine.

Adventices dicotylédones dont le traitement avec 2,0 l/ha d'Spectrum Gold en pré-levée est insuffisant :

Mauvaises herbes à racines pivotantes telles que le chiendent commun, le liseron des champs, le liseron des haies, le cirse des champs, etc., la renouée liseron et la renouée des oiseaux.

Adventices dicotylédones dont le traitement avec 2,0 l/ha d'Spectrum Gold en post-levée est efficace :

| | |
|---|--|
| Pied de coq (jusqu'au stade 2 feuilles) | Espèces de chénopodes** |
| Espèces de digitaires (jusqu'au stade 2 feuilles) | Amarante réfléchie Morelle noire** |
| Espèces de sétaires (jusqu'au stade 2 feuilles) | Espèces de galinsogas Mercuriale annuelle |
| Pâturin annuel* | Renouée à feuilles d'oseille |

| | |
|--|---------------------|
| Renouée persicaire | Tabouret des champs |
| Matricaire tronquée jusqu'au stade 4 feuilles | Gaillet gratteron |
| Mouron des oiseaux | Laiteron des champs |
| Capselle bourse-à-pasteur commune | Pensée des champs |

* Diminution de l'efficacité sur les biotypes résistants à la triazine.

Adventices dicotylédones dont le traitement avec 2,0 l/ha d'Spectrum Gold en post-levée est insuffisant :

Mauvaises herbes à racines pivotantes telles que le chiendent commun, le liseron des champs, le liseron des haies, le cirse des champs, etc., la renouée liseron et la renouée des oiseaux.

Autres remarques

Pour un grand nombre d'herbicides, il existe un risque général d'apparition d'adventices résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue.

Spectrum Gold contient la substance active terbuthylazine qui appartient à la famille des triazines. Les biotypes de certaines adventices présentent une résistance à cette famille de substances actives. Une diminution de l'efficacité est en particulier possible en cas de réduction de la quantité d'application. Sur les sites, pour lesquels des problèmes de lutte contre les mauvaises herbes sont connus, il est conseillé d'utiliser des produits ayant un autre mécanisme d'action.

Exemples de stratégies antirésistance appropriées :

- alternance d'herbicides ou de séquences de pulvérisation / mélanges en cuve avec des herbicides qui comportent un mécanisme d'action différent
- organisation de la rotation des cultures
- travail du sol
- date de semis

La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

Compatibilité avec les cultures et les variétés

Spectrum Gold est très bien toléré par le maïs à tous ses stades de développement. Selon les connaissances actuelles, le produit est utilisable avec toutes les variétés de maïs.

Remarques importantes

I. Conditions de croissance et du sol

Il est déconseillé d'effectuer un traitement sur des sols extrêmement perméables (sols sableux très légers, sols présentant une très faible couche de surface). Une utilisation dans les régions karstiques n'est pas autorisée.

Ne pas appliquer sur des parcelles affaiblies par le gel, la sécheresse, une humidité stagnante, des maladies ou d'autres circonstances.

Une perturbation de la croissance ou un éclaircissement peuvent se produire en cas de précipitations extrêmement abondantes après le traitement et lorsque les cultures sont déjà affaiblies par d'autres facteurs, tels que des conditions de croissance défavorables (humidité stagnante, par exemple), une infestation parasitaire, des maladies ou le gel.

Des applications en situation de sécheresse extrême, d'humidité ou de stress persistant de plantes pour les adventices peuvent avoir pour conséquence une diminution de l'efficacité en raison d'une réduction de l'absorption et de la répartition d'Spectrum Gold.

Sur des sites riches en humus ou à tendance marécageuse, une efficacité moindre est possible. En cas de pulvérisation sur des sols desséchés en surface, l'action principale survient seulement après des précipitations.

Une efficacité moindre est possible si les plantes adventices lèvent depuis des couches de sol plus profondes et si le sol n'est pas irrigué pendant une longue période.

II. Autres cultures

Des cultures voisines peuvent se montrer vulnérables à l'encontre d'Spectrum Gold. Il est donc indispensable d'éviter toute dérive du liquide de pulvérisation.

Afin d'exclure tout dommage sur des cultures à larges feuilles et sur des cultures de millet traitées ultérieurement avec le même appareil de pulvérisation, l'appareil doit être nettoyé avec soin à l'eau immédiatement après l'application d'Spectrum Gold.

III. Culture consécutive

Après un travail superficiel du sol (10-12 cm de profondeur), il est possible de cultiver toutes les variétés de céréales d'hiver après l'application d'Spectrum Gold. L'année suivante, il est possible de cultiver toutes les variétés de céréales de printemps, maïs, colza d'hiver et de printemps, légumineuses à graines, betteraves sucrières, tournesols et graminées fourragères.

Si la culture de maïs déjà traitée avec Spectrum Gold doit être interrompue prématurément pour une raison quelconque, il est possible de replanter du maïs après un travail superficiel de mélange du sol (10-12 cm de profondeur) ou, après une préparation du sol plus en profondeur, des céréales, des légumineuses à graines et des tournesols. Lorsque les conditions météorologiques sont défavorables, des dommages peuvent survenir sur les cultures suivantes, en particulier sur les cultures de céréales d'hiver.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Pré-levée et post-levée du maïs

L'application peut être effectuée sur le maïs en pré-levée et en post-levée.

Spectrum Goldcombat les types de millet, les adventices monocotylédones et les adventices dicotylédones annuelles.

3,0 l/ha

dilué dans 200 à 400 l d'eau/ha

Nombre max. de traitements :

- pour ce type d'application : 1
- pour la culture ou par an : 1 avant la fin juin au plus tard

Applications autorisées

| Domaine d'application | Agent pathogène / action | Application en tenant compte de | (*) |
|---------------------------|--|---|---------|
| Grande culture (F) | | | |
| Maïs | Dicotylédones annuelles (adventices dicotylédones), Monocotylédones annuelles (graminées) | Dose d'application : 2 à 3 l/ha Application: en pré-levée et en post-levée. Jusqu'à fin juin au plus tard. | 1,2,3,4 |

Consignes générales / agronomiques :

2. SPe 3 – Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points, conformément aux instructions de l'OFAG.
3. SPe 3 – Pour protéger les organismes aquatiques de conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
4. SPe 1 – Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 0.75 kg de la matière active terbuthylazine par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

1. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

Technique d'application**i. Préparation de la bouillie de pulvérisation**

- 1) Remplir entre la moitié et les 3/4 de la cuve d'eau.
- 2) Ajouter Spectrum Gold dans la cuve.
- 3) Ajouter, le cas échéant, des partenaires de mélange.
- 4) Remplir la cuve avec de l'eau en faisant fonctionner l'agitateur.
- 5) Appliquer le liquide de pulvérisation en laissant tourner l'agitateur dès que la préparation est prête.

ii. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !
Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse. Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir la bouillie de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Agiter à nouveau la bouillie de préparation après chaque pause de travail.
Veiller à l'imprégnation régulière des plantes.

Éviter le surdosage et la dérive.

Volume d'eau : 200 – 400 l/ha

iii. Prévention de résidus et nettoyage du pulvérisateur agricole

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie

de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, par exemple), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle à ce que le liquide de pulvérisation préparé puisse être complètement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu.

Miscibilité

Spectrum Gold est miscible avec Arrat[®], Biathlon[®] 4D, Dash[®], Focus[®] Ultra, Spectrum[®], Nicosulfuron*, Callisto[®]¹ et Stomp[®] Aqua.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve n'étant pas recommandés par nos soins.

* Il existe différents produits de nicosulfuron. S'il vous plaît, référez-vous aux instructions d'usage.



Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

| | | |
|-----------------------|---|--|
| Marquage abrégé | GHS07 | GHS09 |
| Symbole |  |  |
| Indication de dangers | Attention dangereux | Dangereux pour le milieu aquatique |

Mention d'avertissement : Attention

Mention de Danger :

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
- SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2) et dans les régions karstiques.

Conseil de prudence (Prévention) :

- P261 Eviter de respirer le brouillard.
- P264 Se laver soigneusement les parties du corps souillées après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection.

Conseils de prudence (Intervention) :

- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
- P330 Rincer la bouche.
- P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Elimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation.

Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges

avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF

®¹ = Marque déposée de Syngenta